

*Département Corse du Sud*

Commune de Carbini

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE CARBINI**  
**30 septembre 2022**

**Secrétaire de séance** : Patrick Leclair, 1<sup>er</sup> adjoint

Absent : André SOLER

Pouvoir Sandy ZANOTTI à Jean Jacques NICOLAÏ

**Quorum atteint.**

**La délibération inscrite à l'ordre du jour a été adoptée à la majorité.**

**2022-18 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGEE AU 01/01/2023.**

Le Maire informe que la généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 sera imposée à toutes les collectivités locales à compter du 01/01/2024.

La Commune de Carbini souhaite anticiper ce passage à compter du 01/01/2023 pour se familiariser avec cette nomenclature ;

Le périmètre de cette nouvelle norme budgétaire et comptable concernera le budget principal de la commune de Carbini.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1° Inventaire des compteurs d'eau avant mise en service :**

Un employé de la société MUSE accompagné, de l'agent communal, du maire et /ou d'un adjoint procéderont à l'inventaire des compteurs d'eau avant le mois de décembre 2022 pour permettre la mise en fonction des compteurs au **1er janvier 2023.**

**2° Projet travaux assainissement :**

Le dossier concernant les travaux sur le réseau d'assainissement de la Commune a été adressé à l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse pour attribution des aides financières. Le dossier passera en commission d'étude en novembre 2022 pour l'agence de l'eau.

### **3° Installation des panneaux et plaques adressages :**

Pour Rappel : cette opération, a pour finalité de faciliter le repérage des habitations pour les services de secours, tels que les services de secours et d'urgence, la Poste.... La numérotation retenue est classique pour chaque point d'adressage, avec côté pair et impair.

L'agent communal va prochainement procéder aux installations des panneaux et plaques d'adressages.

### **4° Dossier bien sans maître appartement Salvini :**

Par délibération du 07 mai 2022, le conseil municipal a autorisé la mise en œuvre de la procédure de bien présumé sans maître en lieu et place de la procédure d'abandon manifeste. La Commune a obtenu les attestations des services de la DRFIP permettant d'avancer dans la procédure qui pourrait être finalisée dans le courant de l'année 2023.

### **5° Travaux d'amélioration de l'éclairage public :**

La deuxième tranche de travaux relative à l'enfouissement du réseau électrique sur Carbini (La Punta, Araviscia, descente de Casalunga et Carbini Supranu) débutera courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Des repérages ont, d'ores déjà, été effectués par le SDE2A et l'entreprise en charge des travaux.

La Commune a sollicité une étude du SDE2A pour l'enfouissement du réseau électrique sur le hameau de Foce d'Olmù.

### **6° Gestion des points d'apport volontaires :**

Afin d'améliorer la gestion de nos déchets, de favoriser leur recyclage et d'éviter la formation de dépôts sauvages, le conseil municipal envisage de réaménager les points d'apport volontaires de la Commune.

### **7° Traverse de Carbini :**

Les travaux de la traverse de Carbini devraient reprendre à compter du 20 octobre 2022.

**FIN DE SCEANCE**